



**CRFA SHOW 2012**  
Toronto, Canada  
Direct Energy Center  
4-6 mars 2012

Le **Canadian Food and Beverage Show** pour les services alimentaires et **HostEx** pour l'équipement s'unissent à nouveau pour créer une foire d'envergure, le **CRFA Show**. Le Groupe Export a réservé un espace de 10 kiosques pour cet événement.

D'année en année, la très grande majorité des exposants y retournent pour la qualité et la diversité des contacts, l'accueil réservé aux nouveaux produits et les résultats qu'ils y obtiennent. Plus de 13 000 visiteurs ont été reçus à l'édition 2011.

**Participez à cette foire en formule générique avec le Groupe Export agroalimentaire et bénéficiez des avantages suivants :**

- remboursement d'un billet d'avion par entreprise<sup>1</sup>;
- remboursement de 50% des frais additionnels d'aménagement de votre kiosque, jusqu'à concurrence de 5 000\$ de dépenses admissibles;
- remboursement de 25% des frais d'envoi d'échantillons (consolidation avec le Groupe Export) jusqu'à concurrence de 5 000\$ de dépenses admissibles; et
- coordination de l'événement et une permanence assurée sur place par une représentante du Groupe Export.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 11 novembre 2011**

Pour informations supplémentaires, communiquez avec Marie-Claude Chagnon  
(450) 461-6266 poste 205 ou [marie-claudechagnon@groupeexport.ca](mailto:marie-claudechagnon@groupeexport.ca).

<sup>1</sup>. Selon le tarif en classe économie (excluant les taxes), obtenu d'une agence reconnue lors du premier envoi de cette invitation.



# Formulaire de participation



Groupe Export agroalimentaire  
Agri-Food Export Group  
QUÉBEC-CANADA

## CRFA SHOW 2012

Toronto – Direct Energy Center, Canada

4-6 mars 2012

### Tarif membre:

- Kiosque format 10 x 10 standard ..... \*2 000,00 \$ CAD + TVH  
 Kiosque format 10 x10 en coin (un seul disponible)..... \*2 400,00 \$ CAD + TVH

\* Cette activité ayant lieu en Ontario, la TVH s'applique.

### Tarif non membre:

Pour participer à cette activité, vous devez être membre du Groupe Export agroalimentaire. L'adhésion à l'association vous donne droit à tous les avantages des membres du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012**.

- Si vous vous inscrivez **avant le 31 décembre 2011**, vous devez ajouter à la cotisation 2012 (675\$+taxes) la somme de 375\$+taxes pour la cotisation 2011.

Personne contact :	
Entreprise :	
Produits :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	
Site Internet :	
Signature (personne autorisée):	Date :

- Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du **Groupe Export agroalimentaire**.
- Il est également possible de payer par carte de crédit en contactant notre service comptable au 450-461-6266 poste 210.

**Date limite d'inscription : 11 novembre 2011**

**Veuillez retourner ce formulaire par télécopieur au 450-461-6255  
à l'attention de Marie-Claude Chagnon**

Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation

Québec

#### Siège social

1971, Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec)  
Canada J3E 1Y9  
T (450) 461-6266 1 800 563-9767  
F (450) 461-6255  
info@groupeexport.ca

[groupeexport.ca](http://groupeexport.ca)

## Politique générale lors d'une participation à une foire



Le Groupe Export agroalimentaire est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui gère les programmes d'aide à l'exportation du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À titre de gestionnaire de programmes gouvernementaux, le Groupe Export a défini une politique générale à suivre dans le cadre d'une participation à une foire. Voici les détails :

La signature d'un représentant de l'entreprise apposée sur le formulaire de participation à une foire tient lieu de contrat entre le Groupe Export et l'entreprise.

1. Dans les cinq jours suivant son inscription, l'entreprise doit acquitter 50% des frais de participation. Ces frais peuvent être acquittés par chèque ou par carte de crédit en communiquant avec le service comptable du Groupe Export au 450-461-6266 poste 210.
2. L'autre 50% des frais de participation à une foire est exigible 60 jours avant la tenue de l'événement.
3. À défaut de se conformer à cette politique, le Groupe Export se réserve le droit d'annuler la participation de l'entreprise.
4. En cas d'annulation par l'entreprise :
  - Si l'entreprise ou le Groupe Export trouve un remplaçant, elle sera remboursée à 100% moins des frais d'administration de 200,00\$, dès que le remplaçant aura payé la somme due.
  - Si l'entreprise ou le Groupe Export ne trouve pas de remplaçant, elle devra assumer le total du montant auquel elle s'est engagée par contrat.
  - Toute demande d'annulation doit se faire par écrit et être adressée à la personne responsable de la foire et dont le nom apparaît sur le formulaire de participation.

Cette politique a été entérinée par le conseil d'administration du Groupe Export agroalimentaire, le 14 février 2008.

#### Siège social

1971, Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec)  
Canada J3E 1Y9  
T (450) 461-6266 1 800 563-9767  
F (450) 461-6255  
info@groupeexport.ca

[groupeexport.ca](http://groupeexport.ca)